

*Modification constitutionnelle de 1987*

que par le nombre de gouvernements impliqués dans tout le processus. Et pour cette raison-là, on avait toutes les raisons de croire et d'espérer qu'on pourrait un jour débattre à l'intérieur de cette Chambre une résolution qui aurait ultimement pour effet de faire adhérer le Québec à la Constitution. Mais comme beaucoup d'autres Canadiens et Canadiennes aujourd'hui, je suis un peu surpris d'être debout devant vous.

J'aimerais prendre quelques instants, monsieur le Président, pour rappeler le contexte historique qui nous amène devant cette Chambre aujourd'hui. Je pense que sans retourner trop loin en arrière, on peut, avec une certaine nostalgie pour certains, retourner au référendum de 1980, alors que le Québec, après plusieurs années de débat, décidait enfin du sort ultime de la province, décidait de demeurer à l'intérieur de la fédération canadienne. Vous vous rappellerez, monsieur le Président, les déclarations faites de part et d'autre lors du référendum de 1980, les déclarations faites entre autres par le premier ministre du Canada à l'époque qui avait dit aux Québécois et aux Québécoises: Nous, les Canadiens de partout, nous voulons, nous souhaitons votre présence à l'intérieur du Canada et, si vous votez non, cela voudra dire oui au Canada. Ce sera une affirmation solennelle, si vous voulez, du fait que vous devez rester à l'intérieur du Canada et, nous, l'ensemble des Canadiens, nous nous engageons à faire en sorte que vous puissiez demeurer à l'intérieur de la fédération canadienne.

On a connu par la suite les négociations de 1981, monsieur le Président, et en 1982 le rapatriement unilatéral.

On se rappelle également les tristes jours où l'Assemblée nationale du Québec, incluant les libéraux provinciaux dont le chef à l'époque était M. Ryan, les mêmes libéraux provinciaux qui sont aujourd'hui sous la gouverne de M. Bourassa et qui avaient dû, de façon unanime, faire une résolution et dénoncer le rapatriement de la Constitution de 1982, ce que eux qualifiaient à l'époque comme étant un acte répréhensible, un acte de trahison à l'endroit du Québec, alors que les premiers ministres de certaines provinces, avec la complicité des libéraux fédéraux de l'époque, eux, avaient décidé de passer droit et de faire fi, à ce moment-là, de la volonté du Québec, de faire fi de tout ce qu'ils avaient dit durant le référendum de 1980 et de rapatrier unilatéralement la Constitution.

Les élections de 1984 ont été pour le Canada un point tournant à plusieurs égards mais, pour les fins du débat aujourd'hui, monsieur le Président, je pense qu'il suffit de rappeler aux députés de la Chambre que le chef de l'Opposition officielle de l'époque, le chef du parti progressiste conservateur du Canada avait fait un discours célèbre à Sept-Îles où il avait dit: Nous allons nous, comme gouvernement, si nous sommes élus, faire tous les efforts nécessaires pour faire entrer le Québec à l'intérieur de la Constitution, réunir et réconcilier le pays.

Pendant ce temps-là, on avait le triste spectacle du chef de l'Opposition, le premier ministre de l'époque, le nouveau chef du parti libéral fédéral du Canada qui, lui, faisait campagne au Québec en dénonçant les personnes qui avaient voté pour le «oui» au référendum sous prétexte, semble-t-il, que les gens qui avaient voté «oui» au référendum n'avaient pas ou ne devaient pas avoir les mêmes droits, la même citoyenneté que ceux qui avaient voté «non» au référendum, mais que ces gens-là ne devaient pas se présenter à des élections générales, ne devaient

pas être candidats, peut-être ne même pas voter aux élections du tout.

Alors, c'était cela l'argument de 1984 des libéraux-fédéraux de l'époque. Curieusement, j'ai entendu quelques députés libéraux-fédéraux aujourd'hui qui se sont levés, certains pour parler «pour», la moitié pour parler «contre» l'Accord du lac Meech. Mais, dans tous les cas, personne ne nous a dit s'être levé debout pour les intérêts du Québec en 1984.

A tout événement, cela n'a peut-être pas été nécessaire puisque les Québécois ont pris les choses en main, eux. Ils ont décidé qu'ils allaient régler cela eux-mêmes à un niveau où il convenait de le régler. Et, en 1984, ils ont dit: On va faire le ménage là-dedans. S'ils n'ont pas compris, nous, on a compris et on va les mettre de côté. On va élire des gens qui comprennent les aspirations légitimes du Québec pour une fois et, aujourd'hui, avec tous ces efforts-là, nous avons l'honneur et le privilège de nous retrouver ici à la Chambre.

Suite à l'élection de 1984 il y eut des changements importants. D'abord, on se rappellera, et certains l'ont peut-être oublié, et même le gouvernement du Parti québécois avec M. Lévesque comme premier ministre dans les mois qui ont suivi l'élection de 1984, ont présenté une série de demandes, comme étant les demandes minimums du Québec pour pouvoir adhérer à la Fédération canadienne.

Ensuite, il y eut un changement de gouvernement et le gouvernement de M. Bourassa, cette fois, se présentait devant nous avec cinq demandes, cinq requêtes au minimum pour pouvoir adhérer à la Constitution canadienne. Il y avait d'abord la reconnaissance du Québec comme société distincte et, deuxièmement, une limitation du pouvoir fédéral de dépenser. Il y avait aussi un pouvoir accru, ou une influence accrue du gouvernement du Québec pour les nominations des juges à la Cour suprême du Canada. Un pouvoir accru plus important. Et la reconnaissance d'un pouvoir réel du Québec en matière d'immigration. Et il y avait aussi la question du veto.

Je vous avoue, monsieur le Président, qu'à l'époque, je pense que nous avons tous été surpris de voir que le Québec avait réduit—d'une vingtaine de demandes, la première fois sous le gouvernement péquiste—le nombre à cinq minimum, et nous avions trouvé là un élément de courage, un élément de franchise de la part du gouvernement du Québec qui disait: Eh bien, voici. On ne se donnera pas tellement de marge de manoeuvre pour négocier. Mais si vous êtes sincères, et on pense que vous l'êtes, nous aussi nous serons sincères, nous allons être francs, établir nos demandes minimums et entamer la négociation.

Pendant ce temps-là, monsieur le Président, les Canadiens ont été témoins de quelques virements spectaculaires. Sur le plan politique, je pense que tout le monde a été amusé et d'abord on a été très intrigué de constater des virements à l'intérieur de deux grands partis politiques d'opposition au Canada.

● (1340)

Vous vous rappellerez, monsieur le Président, le spectacle inusité, un spectacle sans précédent des libéraux fédéraux du Québec, réunis en congrès, je pense à Saint-Hyacinthe, qui, ma foi, nous montrait Serge Joyal, André Ouellet, M. Garneau, tout le groupe finalement qui adhérait soudainement, qui avait vu la lumière, après 20 ans, après avoir repoussé les Québécois